

PENSION 2024-2025

Étudiants-ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne

Dès l'inscription de l'étudiant, le montant annuel devient un droit constaté.

La pension est payable pour la durée du contrat, c'est-à-dire pour une année académique.

Toutefois, pour autant que les échéances établies soient rigoureusement respectées, les facilités de paiement ci-dessous peuvent être accordées (versements mensuels ou trimestriels).

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Par année :

A l'inscription	100,00 €
Avant le 20/08/2024.....	2748,68 €

Par trimestre :

A l'inscription.....	100,00 €
Avant le 20/08/2024.....	1165,68 €
Avant le 01/12/2024.....	949,80 €
Avant le 01/03/2025.....	633,20 €

Par mois :

A l'inscription.....	100,00 €
Avant le 20/08/2024.....	532,48 €
Avant le 01/10/2024.....	316,60 €
Avant le 01/11/2024.....	316,60 €
Avant le 01/12/2024.....	316,60 €
Avant le 01/01/2025.....	316,60 €
Avant le 01/02/2025.....	316,60 €
Avant le 01/03/2025.....	316,60 €
Avant le 01/04/2025.....	316,60 €

N° de compte IBAN : BE34 0912 1204 8190

BIC : GKCCBEBB